LOT 12 – STORES



Extension et restructuration
Centre en Route de la Navigation Ouest
Brest Loperhet

Maître de l'ouvrage	*Ministère des transports, de l'Equipement du tourisme et de la mer* *Direction des services de la navigation Aérienne*		
Architectes	P. BRULE S. BRUNET	2 rue Félix Le DANTEC 29 000 QUIMPER	Tél. : 02.98.95.53.50 Fax : 02.98.95.48.38 Mail : architecture.brule@wanadoo.fr
B.E.T. Structure B.E.T. Fluides	SOFRESID ENGINEERING	6 bis, rue François ToullecTél. : 02.97.37.42.42 56100 LORIENT	Fax : 02.97.37.39.39 Mail : gilles.le-bouedec@sofresid.com
B.E.T. Acoustique	TECHNICONSULT	18 rue du Commandant Groix 29200 BREST	Tél. : 02 98 02 25 30 Fax : 02.98 02 32 30 Mail : techniconsult@wanadoo.fr

Cahier des Clauses Techniques Particulières

DCE

Septembre 2010

SOMMAIRE LOT 12 - STORES

A - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES 3
A.1 - GENERALITES 3
1.01- Normes - Règlements 3
1.02 - Caractères des plans et devis 3
1.03 - Echantillons 3
1.04 - Coordination avec les autres corps d'état 3
1.05 - Etudes - Plans - Réservations 3
1.06 - Protection des métaux 4
1.07 - Protection des ouvrages 4
A.2 - QUALITE DES MATERIAUX 4
A.3 - PROTECTION - RACCORDS 4
B - DESCRIPTION DES OUVRAGES 4
B-1 - STORES VENITIENS 4
B-2 - STORES VENITIENS MOTORISES 4
2.01 - Stores en lames en aluminium laqué largeur des lames 80 mm 4
2.02 – Option 1 Dito article précédent 4
B.3 - STORES A ENROULEMENT 5
3.01 - Fourniture et mise en oeuvre de stores à enroulement 5
3.02 - Option 2 dito article 3.01 ci avant, sauf motorisation par commande unique de l'ensemble des châssis du local 5
3.03 - Option 3 fourniture et mise en œuvre de stores d'occultation totale à enroulement commande manuelle 5
B.4 -STORES TYPE «RAIL» 5

A - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

A.1 - GENERALITES

1.01- Normes - Règlements

Sont applicables aux travaux du présent lot, tous les documents techniques normes et règlements s'y rapportant et entre autres :
. Avis techniques et recommandations éditées par le C.S.T.B.,
. Normes de l'A.F.N.O.R.,
. D.T.U.
La liste de ces règles n'est pas limitative.

En tout état de cause, seront retenues, d'une manière absolue, les exigences et prescriptions maximales figurant dans l'un ou l'autre de ces documents.

1.02 - Caractères des plans et devis

L'entrepreneur devra prévoir tous les travaux indispensables dans l'ordre général et, par analogie, étant entendu qu'il doit assurer le complet et le parfait achèvement des travaux prévus au devis, et ce, sans qu'il ne puisse prétendre à aucune majoration du prix global forfaitaire pour raison d'omission aux plans et au devis.

L'entrepreneur provoquera tous renseignements complémentaires pour tout ce qui lui semblerait incomplet.

1.03 - Echantillons

L'entrepreneur devra soumettre à l'approbation du Maître d'Œuvre et du Bureau de Contrôle, pendant la période de préparation de ses ouvrages, les échantillons des matériaux à mettre en œuvre.

1.04 - Coordination avec les autres corps d'état

Le titulaire du présent lot devra, avant tout commencement des travaux provoquer la fourniture des documents graphiques écrits par les entrepreneurs des autres corps d'état, en vue d'exécuter les travaux conformément aux prescriptions du présent document (Gros-Œuvre, Menuiseries intérieures et extérieures, etc.....)

1.05 - Etudes - Plans - Réservations

L'entrepreneur du présent lot devra prendre connaissance des documents écrits et documents graphiques constituant
les pièces contractuelles tous corps d'état.

Les plans de détails, de pose et de réservations seront établis en coordination avec les entreprises concernées, en respectant les règles en vigueur ainsi que les dispositions de principe prévues aux plans d'appel d'offres. Ils seront transmis avant toute fabrication et pose au Maître d'Œuvre et au Bureau de Contrôle pour accord.

Les dimensions exactes des ouvrages à réaliser devront également tenir compte de la nature des façades, et en particulier, pour les tolérances de clair, d'alignement, de fabrication et de mise en œuvre des éléments.

Les réservations seront précisées en temps voulu aux entreprises concernées. L'entrepreneur du présent lot devra vérifier si la position et les dimensions des réservations sont conformes.

1.06 - Protection des métaux

Toutes les pièces métalliques auront une résistance à la corrosion au moins équivalente à une galvanisation à chaud de 60 microns minimum, la visserie apparente sera en acier inox 18/10e.

Tous les ouvrages en aluminium attenant aux menuiseries extérieures auront un traitement de coloris identique de finition.

1.07 - Protection des ouvrages

L'entrepreneur étant seul responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception du bâtiment, il devra en assurer le protection pendant toute la durée du chantier et le nettoyage soigné en fin de chantier ainsi que la vérification d'aspect, de bonne tenue des ensembles, du bon fonctionnement des parties mobiles :graissage,.....

A.2 - QUALITE DES MATERIAUX

Les contrôles de fournitures seront effectués avant la pose et à la pose.

A.3 - PROTECTION - RACCORDS

Les ouvrages devront être livrés nettoyés, exempts de tous éclats et de toutes souillures.

Protection des ouvrages pendant toute la durée des travaux et jusqu'à la réception, l'entrepreneur devra la protection complète de ses ouvrages par tous les moyens appropriés. Les détériorations qui apparaîtraient en cours de travaux, même si elles ont été causées par des ouvriers étrangers à l'entreprise, seront réparées aux frais de l'entrepreneur du présent lot.

B - DESCRIPTION DES OUVRAGES

B-1 - STORES VENITIENS - Fourniture et mise en œuvre de stores vénitiens, lames en aluminium laqué largeur des lames 25 mm, compris toutes sujétions de mise en œuvre et d'adaptation aux ouvertures extérieures. Couleur au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.

Localisation : tous bureaux Bâtiment H niveaux 1 à 3 (sauf en façade NORD) et limités en façade OUEST aux niveaux 1 et 2 ; sont également exclus les locaux visés ci après

- circulations à tous niveaux ;
- salle de conférence N3 H 36
- salle de simulation N1 H1
- niveau 2 N2 H23 et N2 H24
- tous locaux ouverts sur le hall et la rue intérieure

B-2 -STORES VENITIENS MOTORISES

2.01 - Stores en lames en aluminium laqué largeur des lames 80 mm, compris toutes sujétions de mise en œuvre et d'adaptation aux ouvertures extérieures. Couleur au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant. Motorisation électrique et télécommande infrarouge ; 1 télécommande par bureau .Alimentation électrique due par l'entreprise titulaire du lot électricité.

Localisation : double façade SUD niveaux 0, 1 (84 stores dimensions 1.60 x1.00 m) mur rideau salle de contrôle militaire niveau 1 N1 E 5 (7.00x4.00 m) et salle de contrôle N1 E 6 (6.30x4.00 m) suivant plans et coupes architectes notamment plan 18.

2.02 – Option 1 Dito article précédent sauf installation par commande manuelle par tringle oscillante

Localisation : double façade SUD niveaux 0, 1 (84 stores dimensions 1.60 x1.00 m)

B.3 - STORES A ENROULEMENT

3.01 - Fourniture et mise en oeuvre de stores à enroulement commande toile en fils de verre tissé classement au feu minimum M2 , système 4140 marque SILENTGLISS ou similaire et toutes sujétions de mise en oeuvre.

Localisation : tous châssis extérieurs salle de conférence N3 H 36

3.02 - Option 2 dito article 3.01 ci avant, sauf motorisation par commande unique de l'ensemble des châssis du local

Localisation : tous châssis extérieurs salle de conférence N3 H 36

3.03 - Option 3 fourniture et mise en œuvre de stores d'occultation totale à enroulement commande manuelle toile en fils de verre tissé classement au feu minimum M2 , compris coulisses en alu laqué couleur au choix de l'architecte et toutes sujétions de mise en œuvre.Localisation : - tous châssis extérieurs salle de conférence N3 H 36

B.4 -STORES TYPE «RAIL»

Rideaux constitués de rails aluminium et de toile opaque classement au feu M 1
Localisation : Chambres bâtiment E .